

**Fabricant** 

# FICHE SIGNALÉTIQUE

# 1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit
Autres moyens d'identification

Precipitation #1
Pas disponible

Usage recommandé Restrictions d'utilisation

Solution d'essai de l'eau Aucun(e) connu(e). Pro Products LLC

6714 Pointe Inverness Way

Suite 200

Fort Wayne, IN 46804-7935 US Téléphone 260-483-2519

Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur Voir ci-dessus

2. Identification des risques

Dangers physiques

Matières corrosives pour les métaux

Catégorie 1

Dangers pour la santé

Toxicité aiguë, voie orale Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 4 Catégorie 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 1

Dangers environnementaux

Non classé.

Risques défini pour SIMDUT

2015

Éléments d'étiquetage

Non classé



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Peut être corrosif pour les métaux. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Nocif en cas d'ingestion.

Conseil de prudence

Prévention

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants, vêtements de protection, équipement de protection des yeux et du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.

Stockage Élimination Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. Garder sous clef. Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et

internationale

internationale.

SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) Aucuns connus.

SIMDUT 2015: Dangers

physiques non classifiés

Aucuns connus.

ailleurs (DPNCA)

Danger(s) non classé(s)

ailleurs (DNCA)

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

Aucune.

#20783 Page: 1 of 9 Date de publication 11-Mars-2019

#### 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients Mélange Dénomination chimique Nom commun et synonymes Numéro d'enregistrement CAS % Hydroxyde de potassium 1310-58-3 10-30\* Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume. Remarques sur la composition GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200. \*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial. 4. Premiers soins EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position Inhalation confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les Peau vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs Yeux minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin. Ingestion EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin. Symptômes et effets les plus Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et importants, qu'ils soient aigus une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. ou retardés Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être Mention de la nécessité d'une différés. prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Informations générales S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Eviter le contact avec les yeux, la peau et des vetements. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques. Tenir hors de la portée des enfants. 5. Mesures de lutte contre le feu En fonction des matières environnantes. Méthodes d'extinction Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. Dioxyde de carbone (CO2). Risques spécifiques provenant Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome. des produits chimiques Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.

Moyens	d'ext	inction
appropri	és	

inappropriées

Équipements de protection

spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Lutte contre l'incendie / instructions Méthodes particulières

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

d'intervention Produits dangereux résultant de la combustion

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes du potassium.

# 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir à l'écart des zones basses. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

#20783 Page: 2 of 9 Date de publication 11-Mars-2019

# Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

# Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

# 7. Manutention et stockage

# Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter une exposition prolongée. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Tenir le récipient bien fermé.

# Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans des récipients résistants à la corrosion avec un revêtement intérieur résistant. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Garder sous clef. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

# 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Limites d'exposition

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Туре	Valeur	
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée

Composants	Туре	Valeur
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Туре	Valeur	
Hydroxyde de potassium	Plafond	2 mg/m3	
(CAS 1310-58-3)			

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Туре	Valeur	
Hydroxyde de potassium	Plafond	2 mg/m3	
(CAS 1310-58-3)			

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Туре	Valeur	
Hydroxyde de potassium	Plafond	2 mg/m3	
(CAS 1310-58-3)			

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Туре	Valeur	
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3	

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Туре	Valeur	
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3	

États-Unis NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (quide de poche des dangers des produits chimiques).

Etats-Unis. NIOSH: Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).			
Composants	Туре	Valeur	
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3	

#### Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

#20783 Page: 3 of 9 Date de publication 11-Mars-2019

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

# Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

veux

Protection de la peau

Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu. Protection des mains

Conformément aux directives de votre employeur. Il est recommandé d'utiliser un tablier Autre

imperméable.

Sans objet.

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de Protection respiratoire

NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection

respiratoire (Z88.2).

**Dangers thermiques** 

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

Date de publication 11-Mars-2019

# 9. Propriétés physiques et chimiques

**Aspect** Transparent Liquide. État physique **Forme** Liquide Incolore Couleur Inodore Odeur

Seuil de l'odeur Pas disponible.

> 13

Point de fusion et point de

congélation

Pas disponible.

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Pas disponible.

Point d'écoulement Pas disponible. Densité Pas disponible. Coefficient de partage Pas disponible.

n-octanol/eau

Point d'éclair Pas disponible. Vitesse d'évaporation Pas disponible. Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

Pas disponible. Pas disponible.

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Pas disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Pas disponible.

Tension de vapeur Pas disponible. Densité de vapeur Pas disponible. Densité relative Pas disponible.

Solubilité Soluble

**Température** Pas disponible.

d'auto-inflammation

Température de décomposition Pas disponible.

#20783 Page: 4 of 9 Viscosité Pas disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Ce produit peut réagir avec des agents comburants. Réagit violemment avec des matières acides.

Risque de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Conditions à éviter Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Stockage humide.

Matériaux incompatibles Agents comburants. Acides.

Produits de décomposition

dangereux

Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes du potassium.

# 11. Données toxicologiques

Voies d'exposition Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Provoque des brûlures du tube digestif. Ingestion Inhalation Toute inhalation prolongée peut être nocive. Peau Provoque de graves brûlures de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Yeux

Les symptômes correspondant aux caractéristiques

physiques, chimiques et toxicologiques

Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et

une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)

Aiguë Cutané

DL50 Pas disponible

Inhalation

CL50 Pas disponible

Orale

DL50 Rat 388 mg/kg, ECHA

> 365 mg/kg, ECHA 333 mg/kg, ECHA

273 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Minutes d'exposition Pas disponible. Indice d'érythème Pas disponible. Valeur d'un ædème Pas disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Valeur de l'opacité de la

cornée

Pas disponible.

Valeur de la lésion de l'iris

Pas disponible.

Valeur des rougeurs de la conionctive

Pas disponible.

Valeur d'un œdème de la conjonctive

Pas disponible.

Jours de récupération

Pas disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas disponible.

#20783 Page: 5 of 9 Date de publication 11-Mars-2019 Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité Non classé.

Cancérogénicité Non classé par le CIRC, le NTP, l'OSHA et l'ACGIH.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

**Toxicité pour la reproduction** Non classé.

Tératogénicité Non classé.

Toxicité pour certains organes Non classé.

cibles - exposition unique
Toxicité pour certains organes

cibles - expositions répétées

Non classé.

**Danger par aspiration** Pas disponible.

Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Effets chroniques

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)

Aquatique

Poisson CL50 Gambusia (Gambusia affinis) 80 mg/L, 96 heures

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulationAucune donnée disponible.Mobilité dans le solAucune donnée disponible.

Mobilité générale Pas disponible.

Autres effets nocifs

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas laisser

la substance

s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient

conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément à

toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce

produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des

déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:

Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affiche ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1814

adéquate

Hydroxyde de potassium en solution

Classe de danger

Appellation réglementaire

Classement des dangers

8

subsidiaires

Limited Quantity - US

Groupe d'emballage Dispositions particulières

B2, IB2, T7, TP2

#20783 Page: 6 of 9 Date de publication 11-Mars-2019

Exceptions liées au <0.3 gallons - Quantité limitée

conditionnement

Conditionnement autrement 202

qu'en vrac

Conditionnement en vrac

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport: **Numéro UN** UN1814

Appellation réglementaire

HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION

adéquate

8

Classement des dangers

Classe de danger

Limited Quantity - Canada

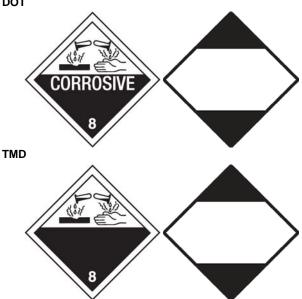
subsidiaires

Groupe d'emballage Exceptions liées au

conditionnement

<1L - Quantité limitée

#### DOT



# 15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

SIMDUT 2015 exemptions Sans objet

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR

1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Inscrit.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Danger immédiat - Oui

Risque différé - Non Danger d'incendie - Non Danger lié à la pression - Non Danger de réactivité - Non

#20783 Page: 7 of 9 Date de publication 11-Mars-2019 SARA 302 Substance très Non

dangereuse

SARA 311/312 Produit Non

chimique dangereux

#### SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

#### Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réalementé.

Section 112(r) de la Loi sur Substance dangereuse la qualité de l'eau (CWA)

(40 CFR 68.130)

#### États-Unis - Réglementation des états

# US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Inscrit.

# US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)

# US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Inscrit.

**US - Minnesota Haz Subs: Listed substance** 

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)

#### États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey - Substance : Matière répertoriée

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)

### US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Inscrit.

# États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts - liste des substances

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Non réglementé.

#### États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)

# États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)

#### États-Unis - Proposition 65 de la Californie

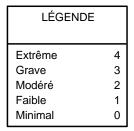
Proposition 65 de la Californie (Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 - Loi sur l'eau potable et les substances toxiques): Ce produit n'est pas connu pour contenir un produit chimique actuellement inscrit comme cancérogène ou agent toxique pour la reproduction.

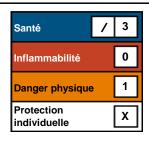
# **Inventaires**

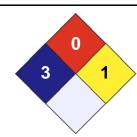
Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)\* Canada Liste intérieure des substances (LIS) Oui Canada Liste extérieure des substances (LES) Non Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi États-Unis et Porto Rico Oui réglementant les substances toxiques)

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

# 16. Autres informations







#20783 Page: 8 of 9 Date de publication 11-Mars-2019 Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique ont été préparés à partir de sources que nous croyons exactes et fiables du point de vue technique. Nous avons tout mis en oeuvre pour divulguer tous les renseignements sur les dangers. Cependant, dans certains cas, les renseignements ne sont pas disponibles et nous l'avons indiqué. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, autres risques, niveaux d'exposition et considerations concernant l'élimination pourraient être applicables. C'est donc de la responsabilité de l'utilisateur lire et comprendre l'étiquette du produit et le présent document avant d'utiliser le

produit. Ne pas utiliser le produit à des fins autres que celles indiquées à la Section 1.

Date de publication 11-Mars-2019

Version n° 04

Date en vigueur 17-Août-2018

Préparée par Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

Autres informations Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la

première page de ce document.

Redbook revision # 1, 4/7/17

#20783 Page: 9 of 9 Date de publication 11-Mars-2019